Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22/12/2021

SLO

ID: 060-200066975-20211202-2021BC04015-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n°: 2021-BC-04-015 \*\*\*\*\*\* DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE RELATIVE A LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DU VERRE A VILLERS-SAINT-FRAMBOURG - OGNON

Séance du :

**2 DECEMBRE 2021** 

\*\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le jeudi deux décembre, à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont

réunis au siège de cette dernière, 30 avenue Eugène GAZEAU à SENLIS, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire,

après avoir été convoqués le vendredi 26 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- En exercice : 9

Nombre de Membres:

- Présents : 8

- Représenté : 0 - Votants: 8

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Siégeaient à l'assemblée :

- Absent : 1 Monsieur CHARRIER Philippe

Monsieur DUMOULIN François

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Madame JAUNET Christelle

Résultats: Madame LOISELEUR Pascale

Madame LUDMANN Véronique

- Pour : Monsieur MARECHAL Guillaume

- Contre: Monsieur MELIQUE Jacky

- Abstention :

Ne siégeait pas à l'assemblée pour cause d'absence :

\*\*\*\*\*\*

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Secrétaire de séance :

**Jacky MELIQUE** 

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 8 présents. Il constate que celui-ci est atteint.

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau Communautaire que les deux Points d'Apport Volontaire (PAV) mis en place pour la collecte du verre à Villers-Saint-Frambourg - Ognon sont vétustes et ont dû être condamnés par soucis de sécurité. Il est donc nécessaire de les remplacer.

Une consultation sous la forme d'un marché public a été lancée pour la fourniture et la mise en œuvre de deux PAV.

Le coût total de l'opération est estimé à 29.790 € HT.

Le Conseil Départemental, par courrier en date du 19 novembre 2021, indique que les dossiers de demandes de subvention au titre de l'aide aux communes et intercommunalités 2022 doivent être transmis avant le 15 janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 22/12/2021

5LO~

ID: 060-200066975-20211202-2021BC04015-DE

Aussi, la CCSSO souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de cette opération de travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 8 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L; 5211-1, L.2121-10 et L.2121-2;

<u>Considérant</u> la nécessité de renouveler les Points d'Apport Volontaire pour la collecte du verre à Villers-Saint-Frambourg - Ognon ;

Considérant que l'opération est estimée à 29.790,00 € HT;

## **DECIDENT A L'UNANIMITÉ**

Article 1 : DE SOLLICITER le Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes et aux intercommunalités pour une aide financière aussi élevée que possible, pour la fourniture et la mise en œuvre de deux PAV à Villers-Saint-Frambourg - Ognon ;

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces constitutives au dossier de demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cédex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 2 décembre 2021

Et ont signé au registre les membres présents,

our extrait certifié conforme,

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise